

Aménagement forestier

Forêt communale de LATRILLE

Département : 40 - Landes

2018 - 2037

Surface retenue pour la gestion : 6,43 ha

Altitudes extrêmes : 167 m – 173 m

SRA : Plaines et collines du Sud-Ouest



TABLE DES MATIERES

1. ETAT DES LIEUX – BILAN	1
1.1 Présentation générale de l'aménagement.....	3
1.2 La forêt dans son territoire.....	4
1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers.....	7
2. AMÉNAGEMENT PASSÉ	8
3. PROPOSITION DE GESTION.....	9
3.1 Définition des objectifs de gestion.....	9
3.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité.....	9
3.3 Effort de régénération.....	10
3.4 Engagement environnemental.....	10
4. PROGRAMME D'ACTION	11
4.1 Classement des unités de gestion.....	11
4.2 Programme des coupes.....	11
4.3 Programme des travaux à mettre en œuvre.....	12
4.4 Concessions.....	13
4.5 Foncier.....	13
5. RECAPITULATIF ET INDICATEURS DE SUIVI.....	13
6. ANNEXES.....	16

NOTE DE PRESENTATION

Aménagement de la forêt communale de Latrille 2018 – 2037

Le contexte :

La forêt communale de Latrille (6,43 ha) est située dans le territoire du département des Landes que l'on appelle le Tursan. C'est un petit massif entièrement située sur le territoire de la commune. Le milieu est nettement rural avec une position à l'écart du village, dans un territoire où l'agriculture prédomine, et en limite de la forêt communale de Sorbets dont elle est séparée par un ruisseau. Avec cette dernière, elle forme une petite unité de gestion homogène et assez correctement desservie.

Elle relève du régime forestier depuis le 13 octobre 1978, par arrêté préfectoral de la Préfecture des Landes. Le gestionnaire est l'ONF – Unité territoriale de Roquefort – Lot et Garonne.

La forêt communale est située dans la région IFN Bas-Adour et Chalosse. Son originalité est qu'elle s'est développée sur un milieu de plateau avec la présence de terrasses anciennes de galets à 1 mètre de profondeur surmontée d'une couche de limons argilo-limoneux. Il en résulte des milieux à tendance nettement acidiphile où la nappe d'eau peut se retrouver proche de la surface en hiver mais en profondeur en été du fait du caractère filtrant des terrasses anciennes. Les essences recommandées sont rustiques (chêne sessile, pin maritime, alisier torminal, chêne rouge) et on évitera le chêne pédonculé. L'installation du peuplier doit être abordée avec prudence, avec des clones adaptés au contexte hors vallée alluviale.

L'aménagement précédent couvrait la période 2005 - 2014.

Etat actuel de la forêt :

La forêt est boisée sur 98 % de sa surface depuis 2007, date de la dernière coupe rase des peupliers plantés en 1981. Actuellement, on trouve sur les parcelles une sorte de friche forestière avec des rejets des anciennes souches de peuplier. On peut noter que les performances de la peupleraie se révèlent moyennes avec un volume unitaire de 0,70 m³ pour un âge de 26 ans, ce que l'on peut imputer à la fertilité du milieu. Le reste de la surface est constitué de l'emprise de la ligne électrique.

Les enjeux principaux de la forêt :

La principale fonction de la forêt communale est la production de bois d'œuvre.

Les enjeux de production sont classés « forts » dans l'optique d'une production de pin maritime. Les surfaces figurant en « hors-sylviculture » sont classées en enjeu « sans-objet » pour 1 ha.

Les enjeux de biodiversité sont classés « ordinaires » sur l'ensemble de la forêt étant donné l'absence de réglementation environnementale.

Les enjeux paysagers et d'accueil du public sont classés « locaux » sur la totalité du massif du fait de l'absence de réglementation et de fréquentation forte.

Il n'existe pas de périmètre de captage d'eau potable immédiat ou rapproché.

Il n'existe pas de plan de prévention des risques naturels prévisibles.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Le programme d'actions a pour objectif principal la production de bois, tout en intégrant les aspects sociaux et environnementaux. Il propose en matière sylvicole :

- De laisser les peuplements en place pendant environ 5 ans afin de les récolter ensuite par coupe rase pour une destination bois-énergie.
- D'installer une seule essence et de gérer le boisement conjointement avec la forêt communale de Sorbets.
- De reconstituer les espaces en production par plantation de pin maritime, solution la moins risquée et la moins coûteuse.
- De réaliser les travaux d'entretien.

La mise en œuvre de ce programme sera conditionnée par l'obtention d'aides de type projet Sylvadour (40 % de subvention pour les projets de reboisement).

Le programme d'action prévoit :

En matière de coupes :

- la régénération de la surface en nature de peuplier, soit 6,28 ha.
- une première éclaircie dans le peuplement de pin maritime installé.

Par ailleurs, 0,15 ha sont classés en « hors-sylviculture » : il s'agit d'une emprise de ligne électrique.

En matière de travaux :

- les entretiens de la plantation de pin maritime.

Il conviendra par ailleurs de mettre à jour la concession de ligne électrique. La mise en œuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter 18 m³/an dont 12 m³/an en régénération.

Bilan prévisionnel :

Le bilan de la période précédente est élevé mais il n'y avait eu que des recettes et aucune dépense. Le bilan financier prévisionnel est négatif. Il souffre d'un manque de recettes qui ne compenseront pas les dépenses de travaux. Il prend en compte l'attribution d'une subvention de 40 % des travaux de reboisement (projet Sylvadour).

1. ETAT DES LIEUX – BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE LATRILLE

Numéro du département de situation :	- 40 - Landes
Commune de situation	Latrille
N° ONF de la région nationale IFN de référence :	504 - Bas Adour et Chalosse
Schéma régional d'aménagement de référence :	Plaines et collines du Sud-ouest

Type d'aménagement forestier :	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2018	2037

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national de la forêt	Surface cadastrale	Date arrêté	Année de début	Année d'échéance
Forêt communale de Latrille	F17392X	5,3109 ha	21 décembre 2006	2005	2014

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale :	5,3109 ha
Surface retenue pour la gestion :	6,43 ha
Surface boisée en début d'aménagement :	6,28 ha
Surface en sylviculture :	6,28 ha

Commentaires :

La surface retenue pour la gestion lors du dernier aménagement était de 6,21 ha. A la suite d'un remaniement du cadastre intervenu vers 2010, la numérotation du parcellaire et la surface ont été modifiées. Il s'avère que la différence entre la surface cadastrale et la surface calculée par SIG (Système d'information géographique) diffère notablement, de près de 21 %, pour une surface calculée de 6,43 ha. Il n'y a pas d'explications à cet écart consécutif aux dernières modifications du cadastre. On ne peut que constater que la surface retenue est proche de l'ancienne surface cadastrale qui était de 6,21 ha.

La surface retenue pour la gestion est la surface calculée par le SIG du nouveau périmètre correspondant aux parcelles précédemment soumises, soit **6,4298 ha** arrondi à **6,43 ha**. La commune pourra informer les services du cadastre de cet écart important de surface des parcelles cadastrales.

(Cf. annexes 1 et 2 : cadastre et correspondance parcellaire-cadastre).

(Cf. annexes 5.1 et 5.2 : plan de situation et parcellaire).

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu					
Fonction principale	Enjeu nul ou sans objet	Enjeu faible ou ordinaire ou local	Enjeu moyen ou reconnu	Enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 1	faible	moyen	fort 5	6
Biodiversité		ordinaire 6	reconnu	fort	6
Paysage, accueil, eau potable		local 6	reconnu	fort	6
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible 6	Moyen	fort	6

Commentaires :

La fonction production ligneuse pour le pin maritime est évaluée au regard des potentialités des stations présentes et des relevés de production de l'IFN corrigés ONF. L'enjeu fort correspond à une production de 10 m³/ha/an (accroissement moyen volume de bois fort pour les résineux dans la région Bas-Adour et Chalosse, pondéré par les surfaces respectives). Les surfaces classées « sans-objet » correspondent à la parcelle 1.b (emprise de ligne électrique), qui ne fait pas l'objet de sylviculture.

Pour la fonction écologique, la surface classée en enjeu ordinaire correspond à l'absence de périmètres réglementaires de protection.

La fonction sociale a été appréciée en fonction de l'absence de réglementations de protection paysagère et de la fréquentation, qui est faible dans cette petite forêt située à l'écart de tout axe de circulation et de centres urbains importants. La totalité de la forêt est classée en enjeu local.

Il n'y a pas de périmètre immédiat ou rapproché de captage d'eau potable dans la forêt communale.

Il n'existe pas de plan de prévention des risques naturels prévisibles. La fonction protection contre les risques naturels est classée en enjeu faible.

(Cf. carte 5.5 : carte des fonctions principales de la forêt).

Cadre réglementaire	Surface concernée	Références ou nom
Forêt de protection (foncière)	0	
Cœur de parc national	0	
Réserves naturelles nationales ou régionales	0	
Réserve biologique intégrale (RBI)	0	
Réserve biologique dirigée (RBD)	0	
Arrêté de protection de biotope	0	
Site inscrit	0	
Site classé	0	
Monuments historiques inscrits	0	
Monuments historiques classés	0	
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	0	

☞ Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc National, Réserves, sites, monuments, périmètre de captage...).

Éléments du territoire orientant les décisions	Surface concernée	Références ou nom
Aire optimale d'adhésion de parc national	0	
Parc naturel régional	0	
Charte Forestière de Territoire	0	
Natura 2000 habitats (ZSC)	0	
Natura 2000 oiseaux (ZPS)	0	
ZNIEFF de type I	0	
ZNIEFF de type II	0	
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	0	
Plan de prévention risques incendie	0	
Zone de rétention eau	0	
Réserve nationale de chasse	0	
Pastoralisme	0	

☞ Il n'existe pas de zonage du territoire pouvant orienter les décisions.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	Surface concernée
Problèmes sanitaires graves	0
Déséquilibre grande faune / flore	0
Incendies	0
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	0
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	0

Éléments imposant des mesures particulières	Surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	0 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	6 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	4 ha
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	0 ha
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	0 ha
Pratique de l'affouage	0 ha
Dispositifs de recherche	0 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	6 ha

Conséquences sur l'aménagement :

- Sensibilité des sols : sols à dominante limoneuse ou limono-argileuse. Des précautions seront à prendre en période pluvieuse lors des travaux mécanisés et des exploitations de bois (cloisonnements d'exploitation impératifs). Les sols à dominante sableuse sont moins sensibles.
- Importance sociale ou économique de la chasse : le droit de chasse est concédé à l'ACCA locale.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	Surface concernée
Concessions	< 1 ha
Taille de la forêt	6 ha
Limites	1 ha

Conséquences sur l'aménagement :

- Concessions : Il existe une ligne électrique aérienne qui traverse la forêt. A notre connaissance, elle ne fait pas l'objet de concession.
- Taille de la forêt : forêt très petite, ce qui limite la gestion. Les décisions devront concorder avec la forêt de Sorbets et leur gestion devra se faire de concert. La notion d'équilibre pourra être abandonnée.
- Limites : la limite Sud-Est gagnerait à être précisée après avoir débroussaillé la parcelle.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

* Altitudes :

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	167 m	173 m

* Les stations forestières

D'après le guide de Jean-Marie Savoie « le choix des essences forestières en Chalosse, Bas-Adour, et dans les coteaux basques et béarnais » ONF – 2002.

Unités stationnelles				
Code	Libellé	surface	% surface décrite	Commentaires
3.5.4	assez pauvre à pauvre, assez sèche à assez fraîche, de terrasse ancienne	6,43	100	Station à tendance acidiphile, richesse chimique limitée.
TOTAL		6,43	100	

Commentaires :

Les cartes géologiques du BRGM nous apprennent que le substrat est constitué d'une terrasse à galets du Günz du quaternaire (Pléistocène). Même si la topographie générale est celle d'un plateau, la position en bordure de ruisseau a favorisé le colluvionnement. Les sols se sont développés sur des limons plus ou moins argileux d'une épaisseur de 1 mètre à 1,30 mètre et on retrouve à cette profondeur l'ancienne terrasse de galets et cailloutis. L'hydromorphie ne semble pas être un facteur limitant. Il en résulte des sols assez pauvres avec probablement une tendance à l'assèchement en été du fait de la couche de galets. Les peuplements de chêne pédonculé aux alentours montrent une chênaie de qualité très moyenne à tendance franchement acidiphile.

Les essences conseillées sont le chêne sessile, le châtaignier, le pin maritime, le peuplier pour peu que l'on choisisse des clones adaptés au contexte hors vallée alluviale. On évitera le chêne pédonculé.

* Les essences forestières

Essences présentes dans la forêt		% de la surface boisée
Libellé		
Peuplier		100 %
		100 %

Commentaires :

La forêt est en nature de peupliers issus de rejets depuis la dernière coupe de peupliers de 2007. L'ancienne peupleraie était décrite comme moyenne et cela était imputé à la pauvreté de la station.

*** Les types de peuplements forestiers :**

Les types de peuplement sont constitués à partir des éléments descriptifs suivants : la structure, l'essence, la classe d'âge par 20 ans (Cf. annexe n°3 : description des peuplements forestiers) quand elle existe.

Les descriptions ont été faites à dire d'expert.

L'annexe 3 détaille, par unité de gestion, les descriptions des unités de gestion.

Répartition des types de peuplement		
Libellé	Surface (ha)	% surface décrite
Taillis de peuplier	6,28	98
Vides non boisables	0,15	2
TOTAL	6,43	100 %

Commentaires :

L'emprise de la ligne électrique est classée en vide non boisable (VNB).

2. AMÉNAGEMENT PASSE

*** Application de l'aménagement passé :**

Les surfaces indiquées ci-dessous comprennent celles de l'aménagement 2005-2014.

Application aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	6,21
Surface effectivement régénérée	6,21
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

Commentaires :

La forêt est en nature de rejets de peupliers depuis la dernière coupe rase de 2007. On peut remarquer que le volume moyen des arbres récoltés était de 0,7 m³, ce qui est faible pour des arbres de 26 ans lors de la coupe rase.

3. PROPOSITION DE GESTION

3.1 Définition des objectifs de gestion

La gestion des forêts relevant du régime forestier est multifonctionnelle. Elle cherche à prendre en compte les différents enjeux analysés dans les chapitres précédents et rappelés dans le code forestier : Article L.121-3 du code forestier : « Les bois et forêts relevant du régime forestier satisfont de manière spécifique à des besoins d'intérêt général soit par l'accomplissement des obligations particulières prévues par ce régime, soit par une promotion d'activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et de la recherche scientifique. »

La gestion de la forêt communale de Latrille s'inscrit dans ce cadre. Les objectifs de gestion déclinés ci-après chercheront à concilier et équilibrer les différentes fonctions de la forêt au regard des différents enjeux. Il s'agira également de renforcer pour le long terme la capacité de la forêt à assurer ces mêmes fonctions.

En synthèse des éléments d'analyse précédents sur l'état des peuplements et en accord avec la commune propriétaire pour les orientations de gestion, on peut proposer :

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Forêt de petite taille. Sols assez pauvres.	Il sera installé une seule essence. Elle devra être adaptée à la station et sa gestion devra se faire conjointement avec la forêt communale de Sorbets.
Présence d'un taillis de peuplier non valorisé à ce jour.	Ce peuplement sera maintenu environ 5 ans jusqu'à récolte par coupe rase pour une destination de bois énergie.
Quasiment toute la surface est à reconstituer.	Proposition de l'ONF : La proposition de l'ONF est de mettre en œuvre la solution la moins risquée et la moins coûteuse, soit une régénération par plantation de pin maritime. La mise en œuvre de ce programme sera conditionné par l'obtention d'une aide de type projet Sylvadour (voir § 4.4).
Divers	
Concessions	Mettre à jour les concessions.

3.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface concernée (ha)	surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	6,28	6,21
Hors sylviculture de production	0,15	
TOTAL	6,43	

Commentaires :

La forêt sera traitée en futaie régulière, traitement le plus adapté aux essences présentes.

La parcelle " hors sylviculture " est constituée de l'emprise de ligne électrique.

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	Précisions	surface en sylviculture de production (ha)	%	diamètre exploitabilité retenu	âge retenu (suivi surfacique)
Pin maritime		6,28	98	45	45
TOTAL		6,28			

Les critères d'exploitabilité retenus tiennent compte des qualités stationnelles de cette forêt et des difficultés rencontrées. Les peuplements exigeront un entretien régulier durant les premières années. Les conditions stationnelles permettraient l'installation du chêne sessile mais ce projet ne pourrait être retenu que dans le cadre d'un financement exceptionnel permettant le bénéfice de 80 % de subventions pour l'installation du peuplement et les premiers entretiens. Compte tenu de l'impact financier, c'est le reboisement en pin maritime qui a été proposé à la commune, sous réserve du financement Sylvadour.

3.3 Effort de régénération

Compte tenu de la taille de la forêt et de la nature des peuplements, il n'est pas calculé d'effort de régénération.

3.4 Engagement environnemental

Les prescriptions environnementales figurant dans le Règlement National d'Exploitation Forestière (RNEF) et le Règlement National des Travaux et Services Forestiers s'appliquent dans le cadre des coupes et travaux mis en œuvre.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	
	RBI : surface boisée (dans la limite de 500 ha)	
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	0,15 ha

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	non
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	non
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	non
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	non
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet – aucun site Natura 2000.

Commentaires :

Le maintien d'un réseau d'arbres morts, la priorité accordée à la régénération naturelle ainsi que le respect des cycles des espèces font parties des règles de gestion courante à l'ONF.

4. PROGRAMME D'ACTION

4.1 Classement des unités de gestion

Classement	Libellé du groupe	Parcelle	Unités de gestion	surface totale	surface en sylviculture	So*	St*	Commentaires
REG	Régénération	1	a	6,28	6,28	6,28	6,28	
HSY	Hors sylviculture	1	b	0,15				Ligne électrique
	TOTAL			6,43	6,28			

*So : surface à ouvrir,

*St : surface à terminer.

4.2 Programme des coupes

L'état d'assiette proposé prend en compte :

- la densité réelle des peuplements pour les parcelles diagnostiquées,
- les âges théoriques de déclenchement de la première éclaircie pour les jeunes peuplements,
- la nécessité de regrouper certaines coupes (dans l'espace et le temps) afin de proposer des lots viables à la commercialisation.

*** Coupes conditionnelles :**

Année de passage programmée	Parcelle	UG	Groupe	Structure du peuplement	Composition du peuplement	Calibre des bois	Capital	Type de coupe National	Surface Unité de gestion	Surface à parcourir	Commentaires
2020 - 2025	1	a	REG	X	PEU	X	X	RA	6,28	6,28	Conditionnée par l'obtention de subventions.
2034	1	a	REG	F	P.M	X	X	E1	6,28	6,28	

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	Prévisible
G total à récolter durant aménagement	
Volume bois fort total à récolter durant aménagement hors coupes conditionnelles	
Volume conditionnel bois fort total à récolter durant aménagement	360

Commentaires :

La surface terrière n'est pas utilisée pour l'estimation des récoltes, sachant que les guides de sylviculture dans le sud-ouest sont calés sur l'âge, la hauteur dominante et la densité.

Le calcul des volumes récoltables pour le pin utilise le tarif commercial en vigueur à l'Agence Landes-Nord Aquitaine.

*** Prescriptions spéciales à mettre en œuvre**

motif	localisation	prescriptions
Optimisation des opérations	Toute la forêt	Les coupes devront être menées conjointement avec celles de la forêt communale de Sorbets.

4.3 Programme des travaux à mettre en œuvre

Le programme des travaux est détaillé ci-dessous :

Année de passage programmée	Parcelle	Surface à parcourir	Nature travaux	Coût total (hors subvention)	Observations (guides de sylviculture, itinéraires) et commentaires
2020-2025	1a	6,28	Plantation de pin maritime à 1250 tiges/ha. (comprend remise en état de l'assainissement et travail du sol).	7530	<ul style="list-style-type: none"> En cas de trop forte densité de gibier, on pourra étudier la solution du semis en ligne. Travaux à mener si obtention de subventions de type Sylvadour (40 % de subvention des travaux de reboisement).
2029	1a	6,28	Dégagement	380	
2033	1a	6,28	Entretien des interlignes	630	

4.4 Concessions

Les concessions devront être mises à jour.

4.5 Foncier

Le périmètre des parcelles devra continuer à être entretenu.

Les services du cadastre seront informés des écarts de surface par la commune.

5. RECAPITULATIF ET INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée		
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	10	m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	63	m ³ /an

La production biologique estimée tient compte de la répartition des différentes essences et de leur production respective.

Bilan annuel des récoltes	Prévisible (m ³ /an)	Passé* (m ³ /an)	Conditionnel (m ³ /an)
Feuillus (f)		64	12
Résineux (r)			6
Total tiges (1 = f + r)			
Taillis, houppiers (2)			
Total bois fort (1 + 2)		64	18
dont % de prod. accid.			
soit en m³/ha/an sur surface totale retenue :		10	2,80
soit en m³/ha/an sur surface en sylviculture de production		10	2,85

Commentaires :

La récolte réalisée est quasiment la moitié de ce qui était attendu puisqu'il était prévu une récolte de 1040 m³ de peupliers sur l'aménagement passé et il en a été récolté 644 m³, probablement du fait des vides que l'on peut constater çà et là dans les parcelles et du fait que l'on avait surestimé le volume unitaire.

La récolte prévisible « conditionnelle » est faible du fait de l'absence de coupe rase de peuplements constitués.

Répartition des volumes par type de coupe	Prévisible (m ³ /an)	Passé* (m ³ /an)	Conditionnel (m ³ /an)
Régénération		64	12
Amélioration		0	6
Autres (dont irrégulier)		0	0

* Période du bilan passé : 2005 - 2014

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Frédéric ARRIEUSSECQ

Cartographie : Frédéric ARRIEUSSECQ

Rédigé le 12 septembre 2017
par le Chef du projet d'aménagement

Signé

Signé : Frédéric ARRIEUSSECQ

Vérifié le 09 octobre 2017
par le Responsable aménagement de l'Agence

Signé : François RÊTEAU

Proposé le 25 août 2021
par le Directeur de l'Agence Landes Nord-Aquitaine

Signé : Eric CONSTANTIN

6. ANNEXES

1. Liste des parcelles cadastrales
2. Parcellaire - correspondance cadastrale
3. Description des peuplements
4. Bilan passé : dépenses, recettes, bilan
5. Plans :
 - 5.1 Carte de situation
 - 5.2 Carte du parcellaire
 - 5.3 Carte d'aménagement
 - 5.4 Carte des peuplements
 - 5.5 Cartes des fonctions principales de la forêt

DOCUMENT ONE

Forêt communale de LATRILLE

Révision d'aménagement 2018 - 2037

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

Lieu-dit	Section	N° du plan	Contenance
Territoire communal de Latrille			
Pelauze Nord	ZI	1	2,0198 ha
Pelauze Nord	ZI	12	2,7008 ha
Pelauze Sud	ZK	23	0,5903 ha
Surface de la Forêt Communale :			5,3109

A la suite d'un remaniement du cadastre intervenu vers 2010, la numérotation du parcellaire et la surface ont été modifiées. Il s'avère que la différence entre la surface cadastrale et la surface calculée par SIG (Système d'information géographique) diffère notablement, de près de 21 %, pour une surface calculée de 6,43 ha. C'est cette surface qui sera retenue en gestion.

PARCELLAIRE FORESTIER - CORRESPONDANCE CADASTRALE

Numéro Parcelle	Surface totale parcelle	Numérotation cadastrale	Référence unité de gestion	Surface totale unité de gestion	Surface boisée productive	Surface boisée non productive		Surface non boisée				
		Section/N°				Nature	Surface	Nature	Surface	Desserte	Surface	
1	6,43 ha	ZI 1, ZI 12ie, ZK 23	1.a	6,28	6,28 ha							
		ZI 12 ie	1.b	0,15				Ligne électrique	0,15 ha			

TOTAL	6,43 ha			6,43 ha	6,28 ha				0,15 ha		
--------------	---------	--	--	---------	---------	--	--	--	---------	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DOCUMENT
 ONE

Parcelle	Unité de gestion	Surface (ha)	Age au 1/1/17	Traitement	Essence	Classe d'âge x 20 ans	Groupe d'aménagement	Commentaires
1	a	6,28	10	X	PEU	1-20	REG	Peuplement issu d'une ancienne peupleraie dont la coupe rase fut pratiquée en 2007. Sur la parcelle se trouvent une végétation hétérogène feuillue ainsi que des rejets de peupliers (Dm : 5 à 10 cm) inégalement répartis.
1	b	0,15		V	NB	VNB	HSY	Emprise de ligne électrique aérienne.

DOCUMENT
 DOCUMENT
 ONE



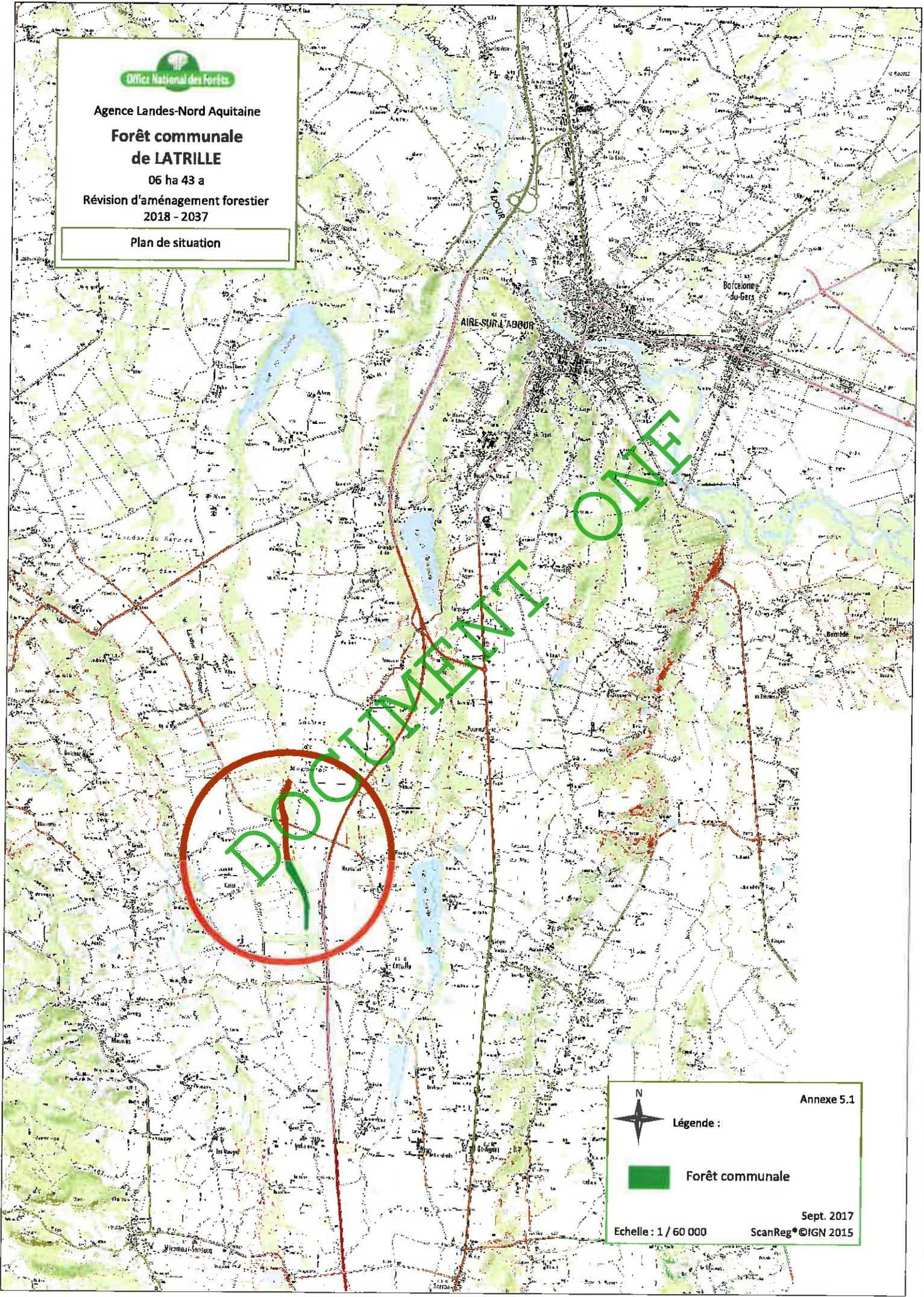
Agence Landes-Nord Aquitaine

Forêt communale de LATRILLE

06 ha 43 a

Révision d'aménagement forestier
2018 - 2037

Plan de situation



Légende :



Forêt communale

Annexe 5.1

Sept. 2017

Echelle : 1 / 60 000

ScanReg® ©IGN 2015



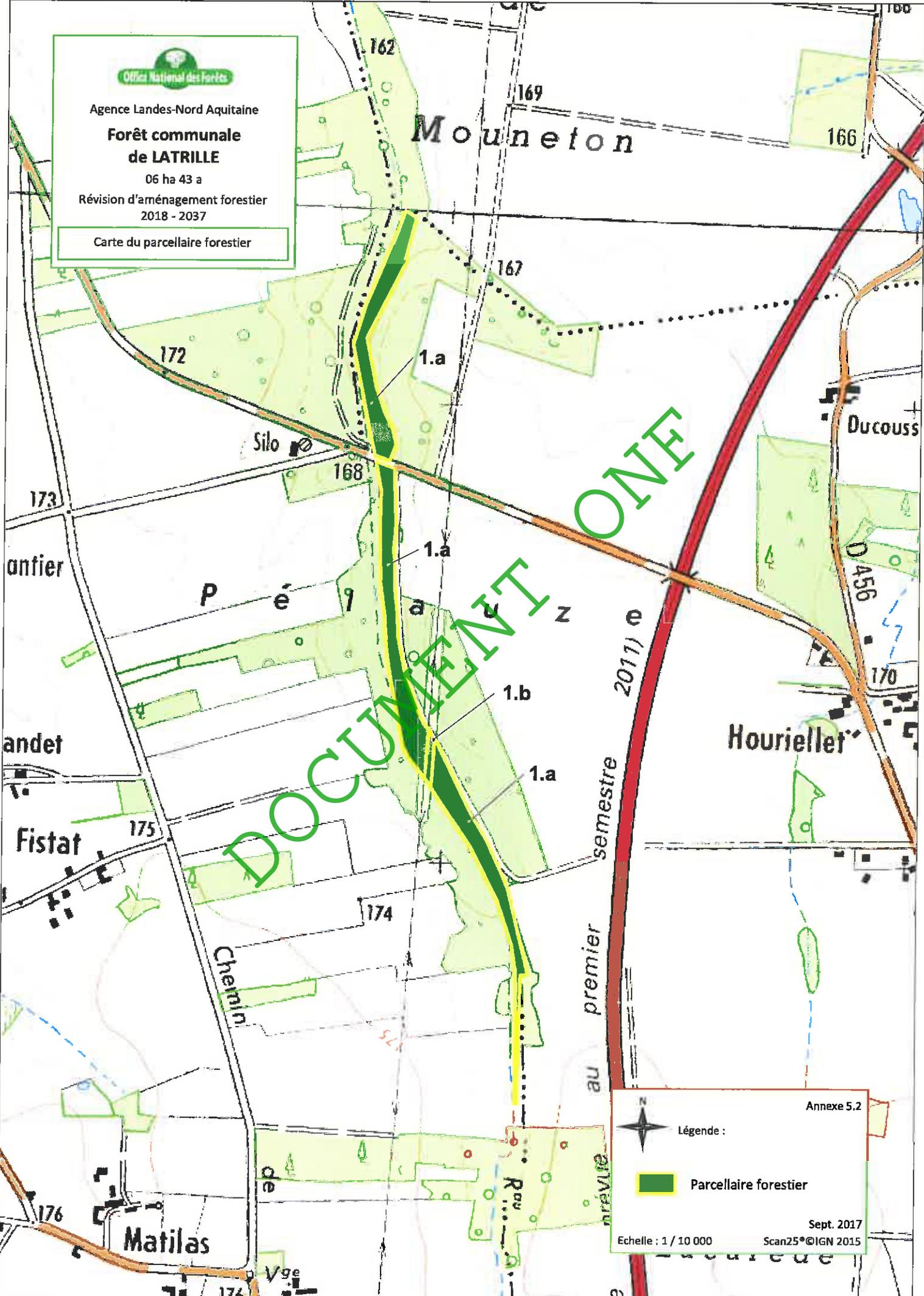
Agence Landes-Nord Aquitaine

Forêt communale de LATRILLE

06 ha 43 a

Révision d'aménagement forestier
2018 - 2037

Carte du parcellaire forestier



Annexe 5.2

Légende :

- Parcellaire forestier

Sept. 2017
Echelle : 1 / 10 000
Scan25®©IGN 2015



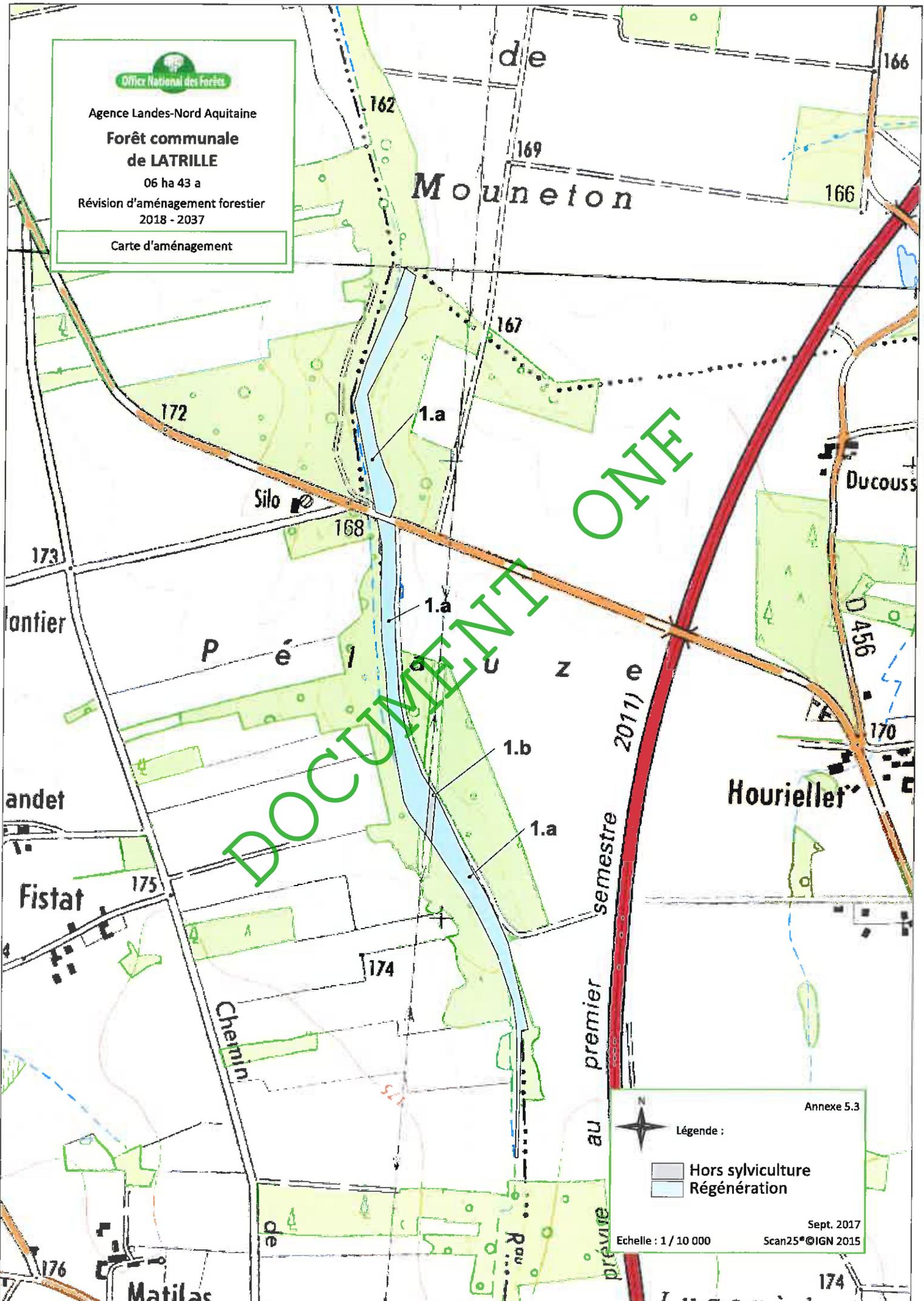
Agence Landes-Nord Aquitaine

Forêt communale de LATRILLE

06 ha 43 a

Révision d'aménagement forestier
2018 - 2037

Carte d'aménagement



DOCUMENTI ONF

DOCUMENTI ONF

au premier semestre 2017

prévue

Annexe 5.3

Légende :

- Hors sylviculture
- Régénération

Sept. 2017
Echelle : 1 / 10 000
Scan25® ©IGN 2015



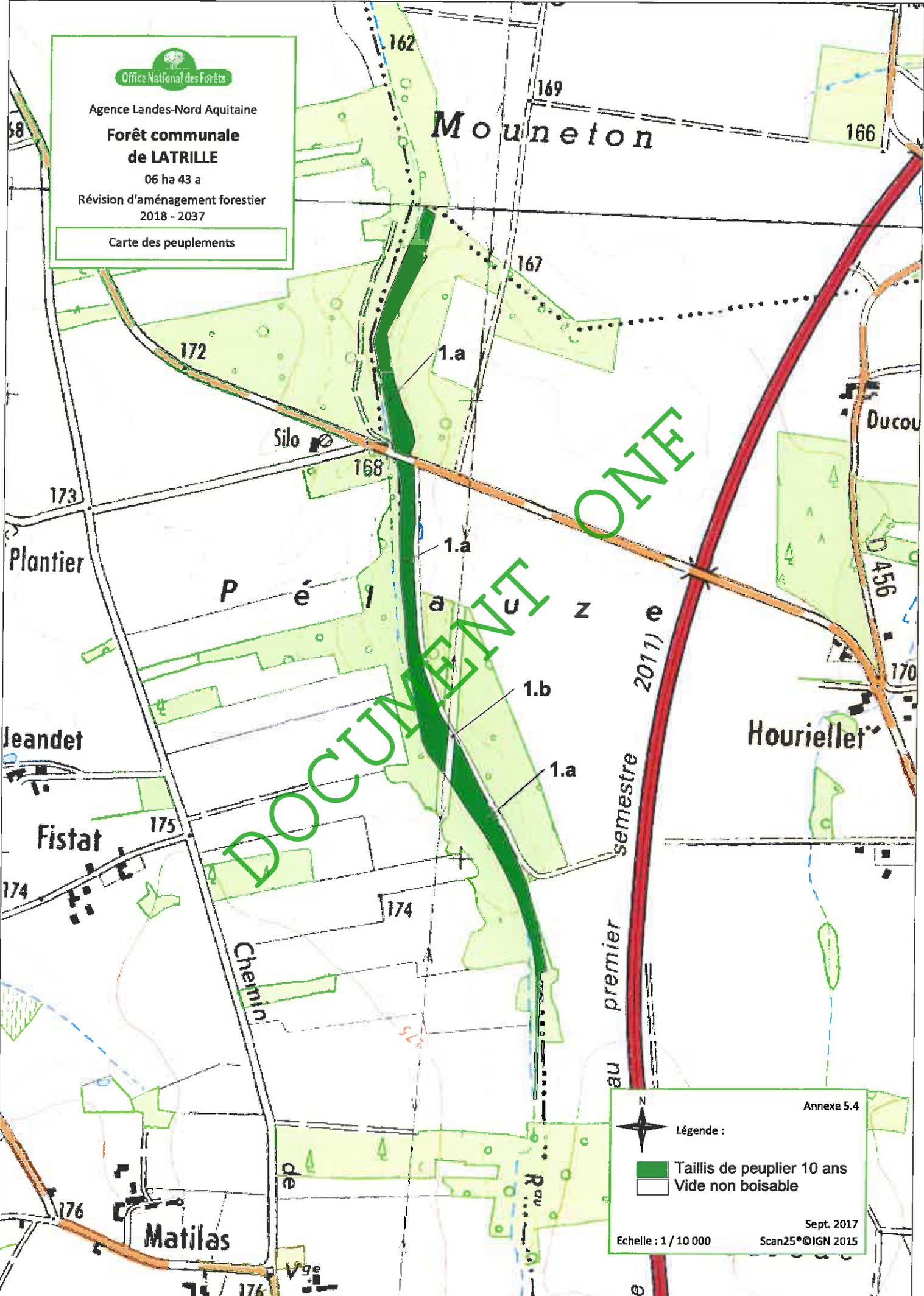
Agence Landes-Nord Aquitaine

**Forêt communale
de LATRILLE**

06 ha 43 a

Révision d'aménagement forestier
2018 - 2037

Carte des peuplements



Annexe 5.4

Légende :

- Taillis de peuplier 10 ans
- Vide non boisable

Sept. 2017
Echelle : 1 / 10 000
Scan25® © IGN 2015



Agence Landes-Nord Aquitaine

Forêt communale de LATRILLE

06 ha 43 a

Révision d'aménagement forestier
2018 - 2037

Carte des fonctions principales

DOCUMENT ONE

Pour l'ensemble de la forêt :

- les enjeux fonction biodiversité sont classés " ordinaires ".
- les enjeux fonction accueil du public, paysage sont classés " locaux ".
- les enjeux protection contre les risques naturels sont classés " faibles ".



Légende :

-  Fort
-  Sans objet

Echelle : 1 / 10 000

Annexe 5.5

Sept. 2017

Scan25®@IGN 2015

